

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Mme Coralie Bourdelain, M. Patrick Hervé, Mme Sandrine Gayet, M. Vincent Pelletier, Mme Mireille Berthuin, M. Stéphane Mastropietro, Mme Anne Isabelle, Mme Caroline Driol, Mme Cathy Peloso, M. Thierry Rutgé, Mme Astrid Bouchard, M. Antoine Crézé.

Procurations : Mme Dominique Capron à M. Patrick Hervé, M. Frédéric Géromin à M. Stéphane Mastropietro

Absents : M. Christophe Corbet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 10 décembre 2021

DELIBERATION N°6

Objet : TE38 : Travaux sur le réseau d'éclairage public

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints intitulés :

Commune de Revel – Affaire EP – Rénovation 21-002-334

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	31 039€
Le montant total des financements externes s'élèvent à	21 393€
La participation aux frais de TE38 s'élève à	837€
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	14 683€

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé,

1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	31 039€
Financements externes	21 393€
Participation prévisionnelle	9 647€
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

2 - PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 **837€**

3 – PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **14 683€**

Le reste à charge pour la commune s'élève à 15 520€.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Voté et accepté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, le 16 décembre 2021

Pour extrait certifié conforme,

Coralie BOURDELAIN,
Maire de Revel